





## Émetteur

Nous avons tous constaté l'érection de cet émetteur sur les hauteurs de « La Combe » et depuis deux mois, les villages de la commune peuvent recevoir, grâce à SFR, ces messages texto et téléphoniques qui agrémentent ou agacent notre vie courante.

Depuis cette mise en place, les opérateurs BOUYGUES et ORANGE devaient eux aussi se raccorder à cet émetteur pour « arroser » leurs abonnés ; après maintes relances, le prestataire Bouygues nous assure de sa liaison pour mi août 2011, quant aux abonnés Orange, ils ne devraient pas attendre trop longtemps, les promesses devant aboutir cet automne. ■



## Le garage communal est enfin terminé.

La dernière étape consistait à réaliser le dallage intérieur. Comme le reste de la maçonnerie (fondation, longrines...) ce sont les employés communaux qui ont réalisé la mise en place.

La difficulté, comme chacun sait, consiste à étaler le ciment liquide assez rapidement avant qu'il ne durcisse et avec 2 employés seulement, étaler, régler, niveler et passer la règle vibrante sur 220 m<sup>2</sup> en 2 heures s'avérait impossible. Ce sont donc 2 élus qui sont venus prêter main forte un après-midi pour réaliser l'opération, aidés du voisin M. Defay (absent sur la photo), que nous remercions cordialement. Le déménagement du local loué à M. Portal à la Cambuse est terminé et ce dernier a pu reprendre possession des lieux, comme il en avait manifesté le souhait.

Cela permettra désormais de mettre tous les matériels à l'abri et de libérer les abords du garage à côté de la salle d'activités. ■

## Un espace loisir à Fromenty



Après la réparation du la-voir de Fromenty et de ses abords, il avait été décidé d'aménager un mini espace de loisir engazonné afin d'y installer une table, qui serve à la fois de coin « couvige » et quelque fois de pique-nique pour les marcheurs.

Si la première partie (gazon, clôture) est achevée, il manque la table (qui a bien été livrée, mais en mauvais état, d'où le retard), ce que nous regrettons vivement. ■



## L'accueil des camping-cars

Suite à la réhabilitation de l'esplanade de la gare la commune a aménagé une aire qui sera peu visible du village sans en être éloignée. Mais ici la borne d'eau et de vidange est d'un accès gratuit :

les élus estiment que l'entretien d'un monnayer coûte plus cher qu'il ne rapporte et fait reculer les camping caristes : l'objectif est de leur offrir du confort pour qu'ils prennent le temps de visiter, considérant qu'ils sont des touristes comme les autres : consommateurs de services et de produits locaux. ■

## Travaux rue de l'enfer



## Ce ne sont pas des travaux spectaculaires mais pourtant très importants qui ont été réalisés sur le chemin de la Vialle.

Depuis longtemps déjà, la chaussée s'affaïssait progressivement au lieu dit « l'enfer » et exerçait une poussée importante sur le mur la soutenant.

Les conducteurs de poids lourds y circulant (notamment le SICTOM) nous avaient alertés.

Nous avons donc décidé de créer une tranchée profonde d'1 m environ au ras du mur et de couler ensuite une dalle béton armée sur une largeur de 3m sur 15 m de long environ, afin de consolider le mur d'une part (6 mètres à cet endroit) et de le lier à la chaussée d'autre part tout en répartissant la charge de circulation.

La première difficulté rencontrée fut la conduite d'eau qui devait se trouver dans l'axe de la route et qui en fait était au ras du mur, parfois encastrée à l'intérieur. Il n'était pas question de noyer une conduite d'eau dans le béton, il fallut donc la déplacer et même la remplacer (car elle était en fonte) sur une trentaine de mètres.

Le Syndicat des Eaux (SE2A) est donc intervenu rapidement fournissant le tuyau et assurant la pose, le génie civil étant assuré par les services de la commune.

Ces travaux préventifs ont sans aucun doute évité de gros désordres et une lourde dépense si le mur avait

céde, entraînant avec lui les 30 mètres de conduite d'eau.

On ose en effet à peine imaginer la difficulté à réparer dans cette hypothèse, et compter le temps de coupures infligé aux habitants de la Vialle. Nous avons malgré tout interrompre la circulation environ trois semaines et nous prions les riverains du secteur de bien vouloir nous excuser pour cette gêne. ■





# Edito >>>

**Deux sujets sont sur la table des élus en ce début d'année 2011 : la création du Parc naturel régional des gorges du haut Allier et la réforme territoriale.**

## **Tout d'abord, quelques mots sur le projet de parc. Qu'est-ce qu'un parc régional ?**

C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. Un Parc naturel régional a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, afin d'assurer une qualité de vie et un développement respectueux de l'environnement de son territoire, en valorisant ses ressources naturelles et humaines.

## **Un PNR génère-t-il des avantages pour les communes ?**

En adhérant à un Parc naturel régional, les communes acceptent librement de respecter les règles du jeu et les contraintes négociées entre tous les signataires et de mettre en œuvre cette charte. En contrepartie, les communes bénéficient d'un certain nombre d'avantages, en particulier :

- une image de marque, reconnue au niveau national, du territoire bénéficiant du classement en « Parc naturel régional » ;
- une équipe pluridisciplinaire à leur service pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, en cohérence avec la charte du Parc ;
- des moyens financiers supplémentaires pour des projets ou des programmes bénéficiant de financements particuliers des Régions, des Départements, de l'État et de l'Union européenne, entrant dans l'application de la charte du Parc.

## **Un PNR génère-t-il des contraintes pour les particuliers ?**

Le Parc régional, ne disposant pas d'un pouvoir réglementaire spécifique, ne modifie en rien les règles générales applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche...

Nous aurons l'occasion tout au long de ce processus d'élaboration qui va durer environ trois ans, de vous tenir au courant et surtout de recueillir vos avis sur la mise en place de ce projet de parc.

## **Deuxième sujet d'actualité : le projet de fusion des communautés de communes du Langeadois et de Ribeyre, Charliergue et Margeride.**

La nécessité de rationaliser la carte de l'intercommunalité fait approbation quasi générale, dans un monde en mouvement, se regrouper pour apporter un meilleur service à nos populations est devenu inéluctable, des fusions sont nécessaires pour poursuivre le développement et l'organisation du territoire, atteindre des surfaces financières et des tailles critiques de population qui permettent d'organiser de nouveaux services. Mais la méthode proposée par le préfet n'est pas adéquate. Le choix des regroupements de communes doit se faire avec les citoyens et les élus qui habitent sur ce territoire et à un rythme qui soit le leur. Ce nouveau projet doit être construit et muri avec l'adhésion du plus grand nombre. La notion de bassin de vie doit être privilégiée. « Le bassin de vie constitue la plus petite maille territoriale sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants » l'accès à l'essentiel des services, c'est là que les actifs ont leur emploi et les élèves leur établissement scolaire. Or à ce jour beaucoup de questions se posent, auxquelles nous n'avons pas de réponse. Le délai imposé par l'état pour se prononcer sur cette fusion (avant le 25 août 2011) ne permet pas aux élus d'avoir une position argumentée et responsable. Toutes les conséquences et les effets collatéraux doivent être mesurés, appréhendés et réfléchis autour de la définition d'un projet de territoire : quels services veut-on développer, pour qui, avec quels moyens ?

*Franck Noël-Baron, Maire*

**La commune de Chanteuges a reçu le troisième prix des villages fleuris !**

## **Des dépôts récurrents**

Alors que la communauté de communes dispose d'une déchetterie sur son territoire les dépôts d'encombrants continuent sur certains points recyclages et sur la zone réservée aux déchets du cimetière.

Rappelons que l'accès à la déchetterie est gratuit, qu'il permet en plus de préserver notre cadre de vie, de revaloriser nombre de nos déchets. ■



## **Note pour les propriétaires bailleurs**

Nous vous demandons de signaler au secrétariat de mairie tout changement de locataires dans vos logements (arrivées et départs) pour les raisons que vous comprendrez :

Le courrier ne peut leur être distribué car nous n'avons pas d'info à apporter au facteur.

Pour établir la facture d'assainissement nous avons besoin des dates effectives d'occupation du logement, si nous ne connaissons pas ces détails, la facture est envoyée au propriétaire qui doit s'en acquitter. ■

## **QUID de CASA DEI ?**

Depuis sa création en 2001 à la Chaise-Dieu, nous adhérons à CASA DEI à hauteur de 50 euros par an. Cette association, type loi 1901, a pour vocation de faire prendre conscience à la population locale et au grand public de l'histoire passée de la congrégation casadéenne, la promotion des recherches historiques, l'aide à la mise en valeur de ce patrimoine, le développement culturel et touristique et enfin, l'échange et la coopération entre ces différents sites. CASA DEI signifie en latin « Maison de Dieu », c'est le nom que reçut l'abbaye qui deviendra avec le temps

« la CHAISE DIEU ». Un site casadéen est un prieuré ou une abbaye qui dépendait donc de la Chaise Dieu, ce dont peut s'enorgueillir Chanteuges.

CASA DEI propose de nombreuses manifestations et publie un « Passeport Casadéen » qui énumère toutes ces dépendances, ainsi que différents « Livrets d'Itinéraires » (Livradois, du Rhône au Velay, du Velay au Bas Languedoc...) à résonance européenne et d'ici fin 2011, un livret « Pays de Lafayette » dans lequel Chanteuges figurera et s'inscrira dans un schéma général permettant à tous les passionnés d'art et d'histoire de venir à la rencontre de notre si belle commune. ■



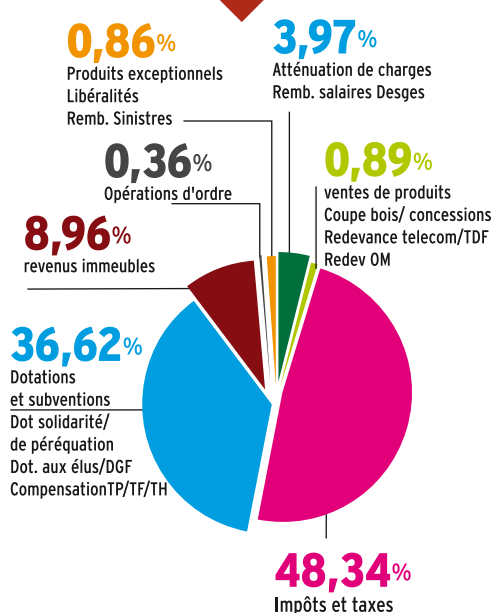
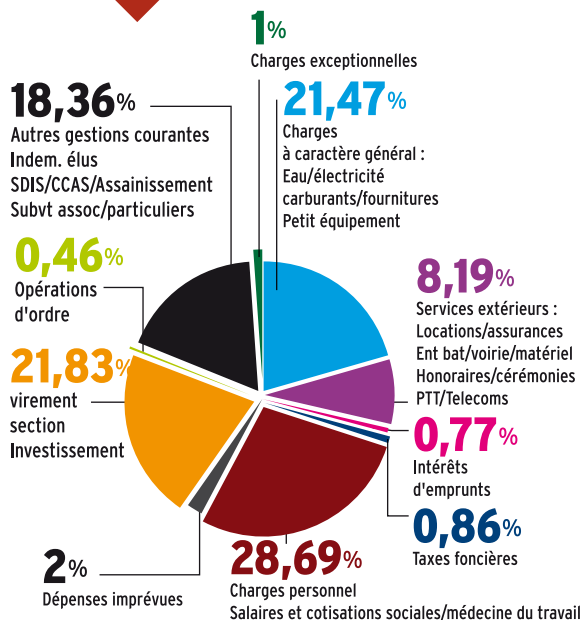
## Dépenses de fonctionnement

348 498 euros

## Recettes de fonctionnement

# Le budget principal

comprend toujours deux sections.



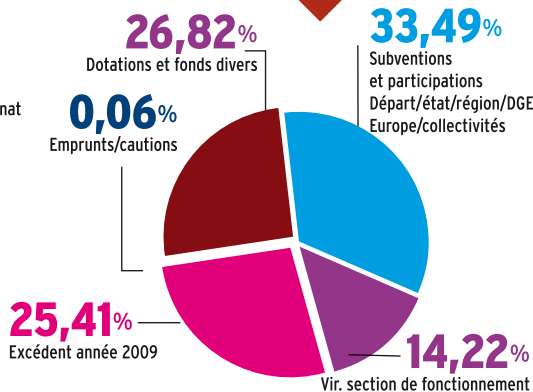
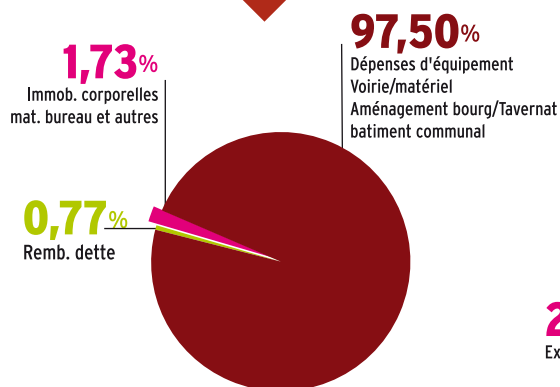
**1/ La section de fonctionnement** regroupe les dépenses de personnel, de fournitures, de consommation courante, ainsi que les frais financiers. Elles sont financées par des ressources régulières comme les loyers, les dotations et les transferts de l'Etat, les subventions de fonctionnement reçues et enfin le produit des impôts.

**2/ La section d'investissement** comprend en dépenses le remboursement du capital emprunté, le versement de participations financières, l'acquisition d'immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériel.) Les aménagements, sont d'origines diverses. Elles peuvent être internes : les excédents de fonctionnement, les amortissements et les provisions. Elles peuvent être externes : les dotations (fonds de compensation de la T.V.A.), les subventions (département, région, état, Europe...) ainsi que les emprunts.

## Dépenses d'investissement

520 788 euros

## Recettes d'investissement



## ÉTAT CIVIL



### Naissances

RAPATEL Océane  
SALGUES Axelle

### Décès

CAPELANI Edgard  
CUBIZOLLES  
Vve CHANY Marie Louise  
DELAIR Lucienne  
LOUIS Odette ép. TRIOLLIER  
MICHEL Joseph  
PAULET Marie Louise  
PLANTIN Christiane  
MAZAUDIER Marie  
ép. JOURMARD  
VEZIANI Raymond  
VISSAC Robert

### MARIAGES depuis 2008

2008 : Yannick BISCARAT /  
Céline ASTORG  
2009 :  
Julien VIZADE / Coralie STOKI  
2010 : Denis FREYSSENET/  
Renée CHAPEL  
Jean Luc MASSON/Evelyne PEYRON  
Nicolas MIALON/Mélina PAGE  
Hervé VISSAC/ Julie MARTIN  
2011 : Arnaud TESTUD/Marine MALLET

## Notre commune va réaliser le recensement de ses habitants

La collecte débutera le 19 janvier 2012 et se terminera le 18 février 2012. Le recensement de la population en France permet d'établir le nombre légal d'habitants de chaque commune française. Ce nombre est indispensable à l'application de 351 articles législatifs de 28 codes différents.

En particulier, il permet le calcul :

- de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune, élément essentiel de ses ressources financières ;
  - du nombre de conseillers municipaux ;
  - des indemnités versées aux maires et adjoints au maire.
- Ce nombre est également nécessaire à la gestion des communes pour :
- la détermination du mode de scrutin ;
  - les implantations d'officines de pharmacie et des débits de tabac ;
  - les barèmes de certaines taxes (la publicité, les jeux, les spectacles, les débits de boissons) ;
  - la réglementation de l'affichage urbain.

Ce sont les agents recenseurs, des agents publics recrutés par le maire qui sont responsables de la collecte des informations. Ils ont tous reçu une formation, dis-

pensée par la commune et l'Insee Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire et qui officialise leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel.

Les agents recenseurs visitent chaque foyer à partir du troisième jeudi de janvier, et déposent au domicile les documents suivants :

- Feuille de logement ;
  - bulletin pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ;
  - notice d'information sur le recensement et sur les questions courantes que les citoyens peuvent se poser.
- L'agent recenseur peut aider au remplissage des questionnaires. Ceux-ci seront récupérés lorsqu'ils seront remplis. L'enquête de recensement dure 4 ou 5 semaines. Participer au recensement est un acte civique. C'est aussi une obligation selon la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Les premiers résultats statistiques du recensement rénové, millésimés au 1er janvier 2006, ont été publiés le 1er juillet 2009 sur le site de l'Insee. Ces résultats seront désormais mis à jour chaque année selon un calendrier de diffusion régulièrement actualisé : les populations légales au 1er janvier et les résultats statistiques à compter du 1er juillet.

## Ours

ont participé à ce numéro :

**Rédacteurs :** Franck Noël-Baron, Alain Chazal, Jean Marc Goguely, Annie Page.

**Photos :** Alain Chazal, Annie Page, Jean-Paul Pascal, Véro Béné.

**Conception graphique et mise en page :**

Véronique Béné / vivadesign.fr / 04 71 74 06 94

**Impression :**

Imprimerie PrintExpress

Population légale 2008 de la commune de CHANTEUGES		
Population municipale	Population comptée à part	Population totale
413	12	425

Sur la commune de Chanteuges il y aura un seul agent recenseur... ■



**Travaux**  
rue de l'Enfer  
**page 2**

**Edito**  
Le PNR  
en question  
**page 3**



**Zoom**  
sur le budget  
de la commune  
**page 4**



# Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information été-automne 2011 / N° 7



## L'esplanade de la gare les images d'un réaménagement

